

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
du 3 au 10 décembre 2026

Élections Professionnelles, quels enjeux ?

Les élections professionnelles permettent à tous·tes les agent·es de participer activement à la défense de nos métiers, à l'amélioration du service public, des carrières, des conditions de travail en légitimant les représentant·es syndicaux·ales qui porteront leur voix. Pour renforcer le mouvement social en cours et dénoncer les nombreuses attaques sur nos métiers et notre statut (comme la loi de transformation de la Fonction publique de 2019) le SNEP et la FSU t'appellent à voter et faire voter autour toi.

En votant du 3 au 10 décembre pour la FSU :

- Je légitime celles et ceux qui interviendront dans les instances sur toutes les questions relatives à la carrière, à la défense du métier et de la discipline
- Je défends un service public de qualité pour tous·tes, partout
- Je renforce le statut de fonctionnaire citoyen·ne qui garantit la défense de l'intérêt général
- J'agis pour le sens et la reprise en main de nos métiers
- Je contribue à promouvoir la démocratie sociale, une orientation humaniste du sport, la démocratisation d'accès aux activités physiques sportives et artistiques
- J'appuie les luttes écologiques, féministes, antiracistes, anticoloniales.

Plus la participation sera forte et plus le SNEP et la FSU en sortiront renforcés. Cela confère une légitimité à nos organisations syndicales pour peser dans le dialogue et le rapport de force face à l'administration.

Dans la perspective de l'élection présidentielle, voter pour la FSU c'est défendre un syndicalisme de transformation sociale, combatif et engagé au quotidien sur le terrain.

Renforcer le SNEP, cliquer FSU

Comme lors des élections professionnelles de 2022, les électeur·rices auront à choisir leurs représentant·es syndicaux·ales dans de nombreuses instances par un vote sur sigle. C'est donc par le vote FSU que le SNEP-FSU comptera des représentant·es en Comité Social d'Administration (CSA) ou encore en Commission Administrative Paritaire (CAP) ou en Commission Consultative Paritaire (CCP), que ce soit au niveau national ou local. Ce choix est donc essentiel pour que le SNEP-FSU puisse continuer ses combats quotidiens afin de défendre les intérêts de la profession, de l'École, de l'EPS, du sport scolaire…

Chaque vote FSU renforcera la position du SNEP-FSU. Aucune voix ne doit manquer pour accroitre encore sa légitimité à porter haut et fort nos exigences et nos revendications. Une vigilance accrue doit être portée sur les sigles qui apparaitront dans la solution de vote pour ne pas confondre le SNEP (Syndicat national des enseignants et des personnels des établissements d'enseignement privés UNSA) et le SNEP-FSU apparaissant sous le sigle FSU.

Pour renforcer le rapport de force à tous les niveaux, le 1er levier c'est de VOTER SNEP en cliquant FSU aux élections professionnelles de décembre 2026.

Le SNEP et la FSU engagés au quotidien

Le SNEP-FSU est engagé au quotidien auprès des collègues sur le terrain, dans les établissements, dans les compétitons UNSS. Ce travail militant permet au SNEP-FSU d'avoir un taux de syndicalisation de près de 30 %. Ainsi le SNEP-FSU, avec quasiment 10 000 syndiqué·es, a toute légitimité pour intervenir auprès de la profession, mais aussi auprès des institutions : inspection, tous les niveaux de l'administration (du département au ministère)… Mais la prise en compte des revendications du SNEP-FSU, l'écoute que lui accorde l'administration n'est réalisable qu'avec sa représentativité qui est déterminée par les élections professionnelles. Le SNEP-FSU siège ainsi dans toutes les instances départementales, académiques et ministérielles et porte avec vigueur toutes les revendications liées à l'EPS, au sport scolaire et au sport. Il défend au quotidien les droits des collègues notamment sur ce qui a trait aux carrières.

Le SNEP-FSU a toujours fait le choix de participer aux différentes instances, et a ainsi permis de faire valoir les droits et spécificités des enseignant·es d'EPS notamment sur la question du forfait AS de 3 heures, de l'IMP de coordination des APSA.

Commission Administrative Paritaire académique ou nationale, Comité social d'administration départemental, académique ou ministériel… avoir des représentant·es du SNEP-FSU est un gage pour la prise en compte de nos revendications spécifiques mais aussi sur les orientations de l'école.

Pour que ma voix soit entendue,

je vote FSU.

Élections professionnelles
du 3 au 10 décembre 2026

Depuis le 5 octobre, pour voter, ouvrir son compte électeur !

1

Depuis le 5 octobre

Je clique sur le lien à usage unique contenu dans le mail relatif aux élections professionnelles reçu dans la boîte mail académique.

Je crée mon mot de passe

Je choisis une question secrète et sa réponse

Conserver soigneusement son mot de passe et la réponse à la question secrète (en cas de réassort).

2

Depuis le 10 octobre

Je récupère le code de vote personnel sur ENSAP. *

Télécharger et imprimer le PDF indiquant son code de vote et le conserver soigneusement pour voter dès le 3 décembre.

**Sauf pour les AED en CDD qui pourront récupérer à partir du 3 décembre un code de vote via France Connect ou avec la question défi.*

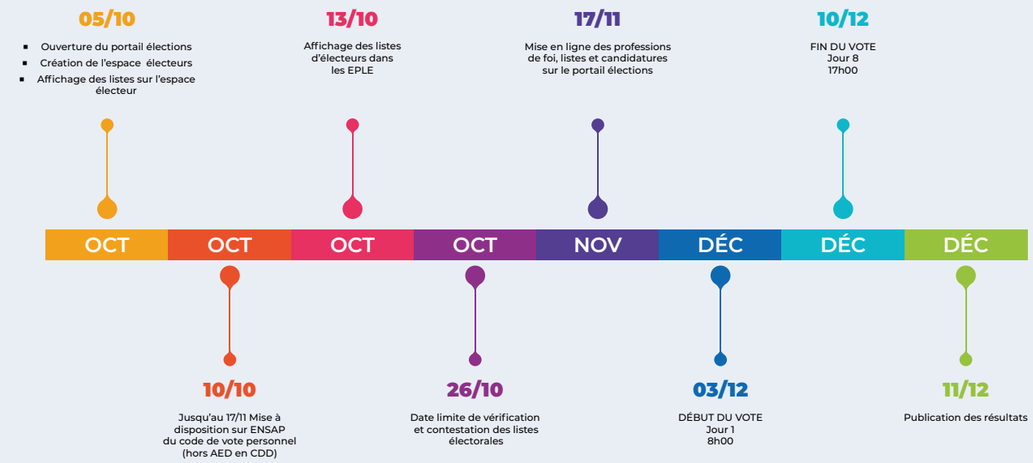
3

dès le 3 décembre
et jusqu'au 10 décembre 17h

Je me connecte sur mon espace électeur.

Je vote FSU pour l'ensemble des scrutins.

CALENDRIER ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026



Je n'ai pas reçu le mail

Je scanne le QR Code et je vérifie que je figure sur les listes électorales affichées dans l'établissement. Si je suis TZR, je vérifie sur mon espace électeur mon inscription.



À chaque étape, j'incite mes collègues à faire de même et à voter FSU dès le 3 décembre

Qui vote pour qui ?

Qui ? \ Pour qui ?	CSAmen	CSA académique	CAPN	CAPA	CCP
Agrégé·es/PEPS/CE EPS titulaires	✓	✓	✓	✓	
Agrégé·es Externe/PEPS stagiaires	✓	✓			
non-titulaires et M.A.	✓	✓			✓